

**INSCRIPTION 2022/2023  
RESTAURATION COLLEGE**

**CIRCULAIRE  
à remettre dès la rentrée au  
CADRE EDUCATIF**

Le coût du repas est de **6,25 €** (y compris frais de fonctionnement et d'encadrement) mais vous bénéficiez pour cette rentrée scolaire d'une aide financière de la part du Conseil Départemental de 1,94 € ce qui porte le prix du repas à **4,31 €**.

**Le compte-élève doit être obligatoirement approvisionné (les découverts ne sont pas autorisés) :**

- **par chèque** à l'ordre de N.A.E.P. Groupe Saint-Bénigne ou **en espèces** à déposer auprès de la comptabilité ;
- **en ligne via Ecole Directe** grâce à des codes d'accès qui vous seront remis

Pour la gestion des repas, **les inscriptions** et **désinscriptions exceptionnelles** sont à notifier :

. au plus tard 48 heures ouvrées **via le site Ecole Directe**

. et pour la gestion des sorties d'élèves, sur **le carnet de liaison** ou **par mail** aux cadres éducatifs, Mme SIEWIERSKI (pour les 6<sup>e</sup>/5<sup>e</sup>) - Mme ALLEMAND (pour les 4<sup>e</sup>/3<sup>e</sup>).

Les sorties du collège sont strictement **interdites** pendant les récréations et la demi-pension. Sont considérés demi-pensionnaires, sous la responsabilité de l'établissement et donc surveillés entre la fin du cours du matin et le début du cours de l'après-midi, tous les élèves inscrits au restaurant scolaire. Les élèves non demi-pensionnaires ne sont plus sous la responsabilité de l'établissement dès la sonnerie de 12 h 05 et **ne pourront rentrer dans l'établissement qu'à partir de 13 h 15.**

Famille : ..... Parent(s) de ..... classe : .....

externe

demi-pensionnaire (merci de cocher le(s) jour(s) choisi(s) ci-dessous pour **l'inscription annuelle**) :

	Repas au self
<b>Lundi</b>	
<b>Mardi</b>	
<b>Jeudi</b>	
<b>Vendredi</b>	

Fait à .....

Le .....

Signature :